

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 23 octobre 2020

2^{ème} Commission
N° CP-2020-10-2-1

Service instructeur

DEAA - direction europe, attractivité et
aménagement

Service consulté

FONDS RESISTANCE
AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION CONCLUE ENTRE LA
REGION GRAND EST ET LE DEPARTEMENT DU HAUT RHIN

Résumé : Le présent rapport a pour objet :

- d'approuver le projet d'avenant à la convention de participation du Département du Haut-Rhin au Fonds Résistance Grand Est de soutien aux entreprises et associations touchées par la crise sanitaire et économique qui propose un étalement des versements des contributions départementales au rythme de consommation de l'enveloppe du fonds sur le territoire haut-rhinois,
- de prendre acte de la modification du règlement du fonds.

I- Contexte

Afin de soutenir les acteurs économiques et associatifs confrontés à des difficultés financières consécutives à la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, la Région Grand Est, les Conseils départementaux et EPCI du Grand Est, en partenariat avec la Banque des Territoires proposent, à travers la mise en place du Fonds Résistance, un accompagnement de dernier recours sous forme d'avance remboursable pour renforcer la trésorerie des associations et groupements d'employeurs associatifs, auto-entrepreneurs, micro-entrepreneurs, entreprises individuelles et sociétés (y compris coopératives) dont l'activité est impactée par la crise sanitaire.

L'enveloppe du Fonds Résistance à l'échelle du Haut-Rhin s'élève à 6 107 244 €. La part départementale s'élève à 1 526 400 €.

A l'expérience de la remontée des territoires de l'ensemble du Grand Est, la Région a apporté des aménagements au règlement du fonds pour le rendre plus attractif et accessible aux entreprises et aux associations. Ces évolutions ont fait l'objet d'une information en Commission Permanente respectivement les 15 mai et 3 juillet 2020.

Malgré ces évolutions, ce dispositif, qui repose sur des avances remboursables et non des subventions, ne répond pas réellement à la demande des entreprises et des associations concernées.

II- Bilan d'étape de la mise en œuvre du Fonds Résistance

Dans le Haut-Rhin, les dossiers présentés au titre de ce fonds par les entreprises et les associations sont répartis sur 3 comités d'engagement (CE) :

- Rhin Vignoble Grand Ballon (RVGB) : CC Centre Haut-Rhin, CC Guebwiller, CC Pays Rhin Brisach, CC Rouffach Vignoble Châteaux ;
- Haut-Rhin Nord : CC vallée de Munster, CC Vallée de Kaysersberg, CC Val d'argent, CC Pays de Ribeauvillé, CA Colmar Agglo ;
- Sud Alsace : m2A, Saint-Louis Agglomération, CC Sundgau, CC Sud Alsace Largue, CC Thann-Cernay, CC Doller et Soultzbach, CC Saint-Amarin.

Le bilan au 28 septembre 2020 est le suivant :

- 111 dossiers ont fait l'objet d'un examen dans les trois comités d'engagement haut-rhinois (28 dossiers au CE Haut-Rhin Nord, 18 dossiers au CE Rhin Vignoble Grand-Ballon, 65 dossiers au CE Sud Alsace) ;
- 17 dossiers ont fait l'objet d'un avis défavorable ;
- 96 dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable pour un montant d'avance global validé de 1 290 107 €
- Taux de consommation de l'enveloppe départementale : 21,12 %.

Les avis défavorables sont rendus pour diverses raisons : sociétés déficitaires avant la crise sanitaire pas à jour de leurs dettes fiscales et sociales, réorientation vers le fonds de solidarité, abandon de la procédure jugée trop complexe, abandon suite à l'information qu'il s'agit d'une avance remboursable et non d'une subvention, besoin inférieur à 2 000 €, pas de démarche bancaire réalisée afin d'obtenir un prêt garanti par l'Etat (PGE).

III- Avenant à la convention conclue entre la Région Grand Est et le Département du Haut-Rhin et modification du règlement

- Au vu de la faible mobilisation de ce fonds et du modèle de financement du fonds initialement prévu (versement en une fois et en totalité des contributions), de nombreux territoires ont souhaité étaler le versement de leur contribution pour s'adapter au plus près de la consommation effective du fonds sur leur périmètre.

C'est ainsi que la Région propose un nouveau cadre contractuel permettant le versement en cinq tranches, correspondant chacune à 20 % du montant de la contribution.

Ainsi, pour le Département du Haut-Rhin le montant à verser pour la première tranche s'élève à 305 280 €.

Le versement de cette première tranche sera effectué dès la signature de l'avenant à la convention initiale conclue entre la Région Grand Est et le Département du Haut-Rhin. Les tranches suivantes seront versées sur appel de fonds sous réserve de la consommation intégrale de la tranche précédente de la contribution départementale.

Ces nouvelles modalités font l'objet de l'avenant joint au présent rapport.

- Par ailleurs, la Région Grand Est a également apporté des modifications au règlement du Fonds (annexe ci-jointe) qui sont de deux ordres :
 - ✓ Prolongation de son fonctionnement sur le premier semestre 2021, pour permettre dès les prochaines semaines aux petites entreprises et associations d'être accompagnées financièrement au titre d'un besoin de trésorerie couvrant une durée étendue, soit jusqu'au 30 juin 2021 ;
 - ✓ Elargissement du bénéfice de ce fonds aux acteurs économiques du monde agricole (exploitants et sociétés agricoles/viticoles selon les mêmes montants et seuil d'éligibilité des effectifs salariés que pour les autres profils d'activité) dont les difficultés sont marquées en raison de la crise sanitaire ou de tout autre aléa impactant les filières de production.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver le projet d'avenant à la convention de participation au Fonds de Résistance Grand Est du 29 avril 2020 adaptant les modalités de versement de la contribution départementale au rythme de consommation de l'enveloppe du fonds sur le territoire haut-rhinois,
- De prendre acte des modifications apportées au règlement du Fonds Résistance, joint au présent rapport, qui porte d'une part sur la prolongation de son fonctionnement sur le premier semestre 2021 et d'autre part sur l'élargissement aux acteurs économiques du monde agricole (exploitants et sociétés agricoles/viticoles),
- De m'autoriser à signer l'avenant joint au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT
Remy WITH